



Rapport annuel

au 30 septembre 2024

LBPAM 3 MOIS

Part **R**, Part **E**, Part **I**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR, diminuée des frais de gestion et des coûts de mise en place des techniques de gestion employées. La performance pourra ainsi être inférieure à celle de l'€STR, décrit ci-dessous, en raison de la technique de gestion employée et des frais de gestion.

En fonction du contexte de marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à celle de l'indice €STR capitalisé.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

L'€STR ne constitue qu'un indicateur de référence a posteriori.

Le FCP est géré activement. L'indice €STR est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Afin de réaliser son objectif, la stratégie consiste à investir principalement le portefeuille en actions éligibles au PEA et à recourir à des mécanismes de couverture du risque actions tels que la vente de contrats futures ou la mise en place de contrats d'échange de gré à gré (inclus contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS)). La sensibilité du FCP restera dans la fourchette [0 – 1].

Le portefeuille est principalement investi sur les marchés d'actions européennes, soit en direct, soit par le biais d'OPC actions. Le portefeuille sera également investi en titres de créance et en instruments du marché monétaire, ainsi qu'en OPC monétaires.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le FCP investit au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA. Les titres de société éligibles au PEA sont ceux dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non-membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Le portefeuille est investi sur les marchés d'actions européennes. Le choix de ces valeurs s'effectue selon deux critères: d'une part, les titres doivent respecter les contraintes d'éligibilité au PEA, et d'autre part, les actions sont sélectionnées afin, une fois leur risque couvert, d'atteindre l'objectif de gestion, sans répartition sectorielle particulière.

Le libellé des titres admis en portefeuille pourra être en toutes devises: le risque de change est systématiquement couvert.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, et dans le but de diversifier le portefeuille, le FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), dans la limite de 25 % de l'actif net: le risque de change est systématiquement couvert. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

■ Parts ou actions de placements collectifs de droit français, autres OPCVM, FIA et fonds d'investissements de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir dans des parts ou actions d'OPC de droit français, d'OPCVM ou FIA de droit européen, et/ou de fonds d'investissement de droit européen, l'ensemble de ces fonds pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou trackers).

Afin de respecter l'objectif de gestion du FCP, ces OPCVM et fonds d'investissement peuvent être des OPC monétaires. Ces OPCVM et fonds d'investissement permettent de bénéficier des opportunités liées à la diversification, tout en maintenant un niveau de risque limité.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

2. Instruments financiers dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif, les instruments financiers dérivés sont utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, ou de l'exposer.
- Swaps d'indices (dont la volatilité et les dividendes) sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Futures, options et swap de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres ou d'exposer le portefeuille au risque de taux.
- Swaps de performance de gré à gré et/ou Total Return Swap, principalement à des fins de couverture du risque actions de telle sorte que le FCP atteigne son objectif de gestion. L'engagement global issu de ces opérations sera limité à une fois l'actif du FCP.

Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap » ou « TRS ») sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 110 % de l'actif.

3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (Medium Term Notes, bons de souscription, warrants...), sur taux, actions, change ou indices.

¹ FCP, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de la trésorerie du FCP, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

(des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net).

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions". Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Compte tenu de l'objectif de gestion, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection, il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint** : rien ne garantit que l'objectif de gestion du FCP sera réalisé. La performance du FCP est susceptible de s'éloigner significativement de celle de son indicateur de référence et ne pas être conforme à son objectif de gestion.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridiques (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt de la courbe des emprunts d'État** : en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser, ce qui entraînerait une baisse de la valeur du FCP.
- **Risque de crédit** (baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations de rendement des émissions privées en portefeuille ou à un défaut de paiement sur une émission).
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées auxquels l'investisseur est exposé sont :

- **Risque actions (baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions)** : dans la mesure où les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque actions, ce risque est très limité. L'exposition au risque actions du FCP sera au maximum de 10 %.

L'attention des investisseurs est appelée sur la stratégie de gestion de ce FCP qui peut être investi à hauteur de 10 % maximum de son actif en titres dont la notation est inexistante ou en titres spéculatifs dont la notation est basse, ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante.

- **Risque de base ou risque "cash-and-carry"** : lié à la corrélation imparfaite entre le contrat future et l'indice sous-jacent en raison des évolutions du taux de dividende anticipé sur l'indice.
- **Risque de marchés étrangers (notamment risque de change)** : le FCP peut investir sur des titres hors zone euro. De ce fait elle présente un risque lié aux investissements sur les marchés étrangers, dont un risque de change. La valeur du FCP peut baisser en fonction de l'évolution des marchés étrangers par rapport aux marchés de la zone euro.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative** : les fonds d'investissements dans lesquels le FCP investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM français ou européens et/ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 3 mois.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Durant le quatrième trimestre 2023, les statistiques ont montré que la santé de l'économie américaine demeurait excellente, mais que la conjoncture en zone euro continuait de se détériorer. La politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Après dix hausses de taux en quinze mois, la Banque centrale européenne a fait une pause dans son resserrement monétaire en octobre, même si la situation de l'inflation n'était pas encore conforme à son objectif. La Fed, qui avait également fait une pause en septembre, a réitéré cette position dans sa réunion de début novembre. Le contexte géopolitique s'est alourdi, avec la guerre entre Israël et le Hamas, et un possible embrasement du Proche-Orient. Le début de la saison de publication des résultats des entreprises a montré que la nervosité du marché s'était renforcée. Les bons chiffres ont été accueillis sans grande ferveur, alors que les déceptions ont été marquées par des chutes de cours parfois spectaculaires, notamment en Europe. En fin d'année 2023, les dernières statistiques publiées ont validé la poursuite de la décélération de l'inflation aux États-Unis et en Europe. Sans prendre de gants, la Banque centrale américaine a confirmé le pivot de sa politique monétaire, et a ouvert la voie vers trois baisses de taux en 2024. Plus prudente du fait d'une inflation un peu plus tenace, la Banque centrale européenne est restée sur sa politique de taux 'hauts pour longtemps', même si les investisseurs spéculaient déjà sur le calendrier et l'amplitude des futures baisses de taux en zone euro. Si le scénario de récession est toujours sur la table, les investisseurs ont préféré celui d'un atterrissage en douceur. Le contexte géopolitique, en Ukraine et plus récemment au Proche-Orient, n'a pas eu d'impact significatif sur les marchés. Dans cet environnement, les principaux actifs risqués ont connu un trimestre très favorable.

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure.

En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de

l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Dans ce contexte le portefeuille a maintenu une part de swaps de performance relativement élevée et proche de 94 % au 30/09/2024. Le reste du portefeuille étant placé en OPC monétaire, TCN et compte cash afin de faire face aux éventuels mouvements de passif. Sur l'année, l'Ester a présenté une performance de + 3,97 % et le fonds a affiché une performance de + 4,06 %.

PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	4,10 %	3,97 %
Sur 3 ans	6,72 %	6,19 %
Sur 5 ans	6,18 %	5,19 %

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	3,98 %	3,97 %
Sur 3 ans	6,59 %	6,19 %
Sur 5 ans	6,04 %	5,19 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	4,07 %	3,97 %
Sur 3 ans	6,69 %	6,19 %
Sur 5 ans	6,14 %	5,19 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	1 532 043 985,25	1 564 555 633,43	3 096 599 618,68
OSTRUM SRI CASH Z2 (C/D) EUR	347 636 529,37	340 981 273,93	688 617 803,30
ASML HOLDING NV NA EUR	170 979 295,00	103 666 213,20	274 645 508,20
STELLANTIS NV IM EUR	144 766 950,25	86 524 491,66	231 291 441,91
SIEMENS AG-REG GY EUR	145 650 647,50	79 781 793,62	225 432 441,12
INTESA SANPAOLO IM EUR	129 780 181,18	91 359 447,94	221 139 629,12
ING GROEP NV NA EUR	80 984 420,68	117 846 417,01	198 830 837,69
MUENCHENER RUECKVER AG-REG GY EUR	91 655 216,00	86 761 242,80	178 416 458,80
SAP SE GY EUR	72 441 321,40	98 570 460,82	171 011 782,22
ENEL SPA IM EUR	94 489 718,13	62 609 009,90	157 098 728,03

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 192,78 % selon la méthode de l'engagement,
- 194,92 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 94,14 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des actifs engagés dans des contrats d'échange sur rendement global	2 013 047 053,53 euros soit 94,15 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations d'échange sur rendement global	CREDIT AGRICOLE CIB (5 %), BNP PARIBAS PARIS (1,5 %), J.P. MORGAN AG (14,1 %), NATIXIS (6,0 %), J.P. MORGAN AG (14,9 %), , BNP PARIBAS PARIS (6,5 %), NATIXIS (5 %), , , SG (8,9 %),
Données d'opération agrégées (opérations d'échange sur rendement global)	
Type, qualité et monnaie des garanties	—
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	Maturité supérieure à 1 an
Pays des contreparties	France (5 %), France (1,5 %), Allemagne (14,1 %), France (6,0 %), Allemagne (14,9 %), , France (6,5 %), France (5 %), France (8,9 %),
Règlement et compensation	Bilatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	—
Revenus pour l'OPC	—
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	—

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010729467,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0011176809,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR0010671420.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	2 064 410 227,11
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	2 064 410 227,11
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	55 709 167,61
OPC	55 709 167,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instrument­es financiers à terme (G)	35 280 582,75
Opérations tempo­raires sur titres (H)	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations tempo­raires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	2 155 399 977,47
Créances et comptes d'ajustement actifs	85 550 183,65
Comptes financiers	0,40
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	85 550 184,05
Total de l'actif I+II	2 240 950 161,52

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	2 055 836 039,26
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	82 312 539,28
Capitaux propres I	2 138 148 578,54
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	2 138 148 578,54
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	74 006 570,57
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	74 006 570,57
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	26 652 001,54
Concours bancaires	2 143 010,87
Sous-total autres passifs IV	28 795 012,41
Total Passifs : I+II+III+IV	2 240 950 161,52

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	77 164 247,74
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	236 402,23
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 029 339,01
Sous-total produits sur opérations financières	79 429 988,98
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-435 305,79
Sous-total charges sur opérations financières	-435 305,79
Total revenus financiers nets (A)	78 994 683,19
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 728 446,74
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 728 446,74
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	75 266 236,45
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	13 961 478,32
Sous-total revenus nets I = (C+D)	89 227 714,77
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-128 034 502,26
Frais de transactions externes et frais de cession	-749 565,68
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-128 784 067,94
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-32 715 383,22
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-161 499 451,16

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	120 726 088,58
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	26 101,34
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	120 752 189,92
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	33 832 085,75
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	154 584 275,67
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	82 312 539,28

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR, diminuée des frais de gestion et des coûts de mise en place des techniques de gestion employées. La performance pourra ainsi être inférieure à celle de l'€STR, décrit ci-dessous, en raison de la technique de gestion employée et des frais de gestion.

En fonction du contexte de marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	203 478 664,24	394 374 240,29	525 345 843,71	1 228 332 179,72	2 138 148 578,54
PART LBPAM 3 MOIS E EN EUR					
Actif net	1 665 610,20	14 333 991,74	53 454 720,02	99 183 113,37	140 709 632,27
Nombre de titres	10 841,75578	93 555,96645	349 640,78901	631 422,60684	860 529,99709
Valeur liquidative unitaire	153,62	153,21	152,88	157,07	163,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,24	-28,02	-1,49	-18,85	-12,34
Capitalisation unitaire sur revenu	1,57	5,10	13,00	6,90	6,96
PART LBPAM 3 MOIS I EN EUR					
Actif net	95 386 143,34	245 901 001,12	187 218 750,73	239 021 553,27	460 840 822,14
Nombre de titres	9 570,73939	24 739,93563	18 876,40599	23 455,96952	43 455,87035
Valeur liquidative unitaire	9 966,43	9 939,43	9 918,13	10 190,22	10 604,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	599,91	-1 817,80	-97,06	-1 223,40	-800,65
Capitalisation unitaire sur revenu	102,29	331,19	843,51	448,08	448,81
PART LBPAM 3 MOIS R EN EUR					
Actif net	106 426 910,70	134 139 247,43	284 672 372,96	890 127 513,08	1 536 598 124,13
Nombre de titres	308 777,97958	390 237,31808	829 946,22381	2 526 139,63631	4 194 014,11195
Valeur liquidative unitaire	344,67	343,73	343,00	352,36	366,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	20,74	-62,86	-3,35	-42,30	-27,67
Capitalisation unitaire sur revenu	3,53	11,45	29,17	15,45	15,19

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- 0,60 % TTC de l'actif pour la part E
- 0,50 % TTC pour la part I.
- 1,50 % TTC de l'actif net pour la part R,

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %.

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative calculée du mois de septembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part E, R et I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 228 332 179,72
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 131 817 356,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 289 245 364,53
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	75 266 236,45
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-128 784 067,94
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	120 752 189,92
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	10 048,11 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 138 148 578,54

(*) Résultat de fusion : 10 048,11€

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM 3 MOIS E		
Parts souscrites durant l'exercice	693 270,61010	111 490 825,25
Parts rachetées durant l'exercice	-464 163,21985	-74 368 757,22
Solde net des souscriptions/rachats	229 107,39025	37 122 068,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	860 529,99709	
PART LBPAM 3 MOIS I		
Parts souscrites durant l'exercice	73 839,67365	770 036 689,50
Parts rachetées durant l'exercice	-53 839,77282	-561 559 139,43
Solde net des souscriptions/rachats	19 999,90083	208 477 550,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 455,87035	
PART LBPAM 3 MOIS R		
Parts souscrites durant l'exercice	3 483 887,12827	1 250 289 842,06
Parts rachetées durant l'exercice	-1 816 012,65263	-653 317 467,88
Solde net des souscriptions/rachats	1 667 874,47564	596 972 374,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 194 014,11195	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM 3 MOIS E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM 3 MOIS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM 3 MOIS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM 3 MOIS E FR0010729467	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	140 709 632,27	860 529,99709	163,51
LBPAM 3 MOIS I FR0011176809	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	460 840 822,14	43 455,87035	10 604,80
LBPAM 3 MOIS R FR0010671420	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 536 598 124,13	4 194 014,11195	366,37

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Italie +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 France +/-	Pays 4 Pays-Bas +/-	Pays 5 Portugal +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	2 064 410,23	730 516,67	500 401,07	486 691,51	303 083,92	22 510,78
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	1 693 047,06	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	3 757 457,29					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-2 143,01	0,00	0,00	0,00	-2 143,01
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	320 000,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	317 856,99

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-2 143,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-2 143,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	9 952,78	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	25 327,81	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
	77 028,73	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS FRANCE SA	0,00	36 568,73
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	11 956,51
NATIXIS	0,00	19 210,51
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	6 270,82
Dettes		
Collatéral espèces		
	0,00	22 594,80

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	7 668 939,85
	Coupons et dividendes en espèces	852 516,65
	Collatéraux	77 028 727,15
Total des créances		85 550 183,65
Dettes		
	Achats à règlement différé	852 516,65
	Rachats à payer	2 718 498,31
	Frais de gestion fixe	486 184,96
	Collatéraux	22 594 801,62
Total des dettes		26 652 001,54
Total des créances et des dettes		58 898 182,11

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
PART LBPAM 3 MOIS E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	128 601,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM 3 MOIS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	502 085,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM 3 MOIS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 097 759,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 490 918,51
	FR001400P0R0	LBPAM SHORT TERM PART M	3 490 918,51
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 490 918,51

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	89 227 714,77
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	89 227 714,77
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	89 227 714,77

Part LBPAM 3 MOIS E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	5 992 748,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 992 748,79
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 992 748,79
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 992 748,79
Total	5 992 748,79
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM 3 MOIS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	19 503 776,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	19 503 776,11
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	19 503 776,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	19 503 776,11
Total	19 503 776,11
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM 3 MOIS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	63 731 189,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	63 731 189,87
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	63 731 189,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	63 731 189,87
Total	63 731 189,87
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-161 499 451,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-161 499 451,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-161 499 451,16

Part LBPAM 3 MOIS E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-10 620 750,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-10 620 750,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-10 620 750,02
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-10 620 750,02
Total	-10 620 750,02
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM 3 MOIS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-34 793 239,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-34 793 239,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-34 793 239,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-34 793 239,17
Total	-34 793 239,17
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM 3 MOIS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-116 085 461,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-116 085 461,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-116 085 461,97
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-116 085 461,97
Total	-116 085 461,97
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			2 064 410 227,11	96,55
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 064 410 227,11	96,55
Assurance			94 077 568,77	4,40
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	665 488	17 269 413,60	0,81
AXA	EUR	1 123 846	38 806 402,38	1,81
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	55 360	27 364 448,00	1,28
SCOR SE	EUR	209 709	4 206 762,54	0,20
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	602 675	6 430 542,25	0,30
Automobiles			47 034 192,38	2,20
STELLANTIS NV	EUR	3 656 438	45 369 082,70	2,12
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	17 498	1 665 109,68	0,08
Banques commerciales			580 995 838,97	27,17
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	487 549	5 519 054,68	0,26
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	2 769 985	13 988 424,25	0,65
BANCO BPM SPA	EUR	10 182 939	61 688 244,46	2,89
BCP BCO	EUR	27 621 000	11 197 553,40	0,52
BNP PARIBAS	EUR	1 004 622	61 834 484,10	2,89
COMMERZBANK AG	EUR	1 000 000	16 525 000,00	0,77
CREDIT AGRICOLE	EUR	3 162 571	43 406 286,98	2,03
DEUTSCHE BANK AG	EUR	3 293 208	51 038 137,58	2,39
ERSTE GROUP BANK	EUR	253 000	12 460 250,00	0,58
INTESA SANPAOLO	EUR	31 179 209	119 650 214,54	5,60
SOCIETE GENERALE SA	EUR	194 500	4 347 075,00	0,20
UNICREDIT SPA	EUR	4 555 852	179 341 113,98	8,39
Composants automobiles			44 507 348,42	2,08
FERRARI NV	EUR	81 562	34 231 571,40	1,60
MICHELIN (CGDE)	EUR	281 837	10 275 777,02	0,48
Conglomérats industriels			110 783 507,44	5,18
SIEMENS AG-REG	EUR	610 916	110 783 507,44	5,18
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			8 624 717,91	0,40
BANCA GENERALI SPA	EUR	129 495	5 210 878,80	0,24
CARREFOUR	EUR	222 981	3 413 839,11	0,16
Distribution spécialisée			5 302 175,76	0,25
MONCLER SPA	EUR	92 988	5 302 175,76	0,25
Divertissement			2 293 980,00	0,11
VIVENDI	EUR	221 000	2 293 980,00	0,11
Electricité			120 180 468,93	5,62
ELEC DE PORTUGAL	EUR	2 757 977	11 313 221,65	0,53
ENEL SPA	EUR	13 737 607	98 567 330,23	4,60
LEGRAND SA	EUR	42 500	4 390 250,00	0,21
TERNA	EUR	730 671	5 909 667,05	0,28
Equipements de communication			3 460 234,21	0,16
NOKIA (AB) OYJ	EUR	881 813	3 460 234,21	0,16
Equipements électriques			6 849 800,00	0,32
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	29 000	6 849 800,00	0,32
Equipements et fournitures médicaux			1 707 667,10	0,08
DIASORIN SPA	EUR	16 279	1 707 667,10	0,08
Gaz			21 842 724,62	1,02
SNAM	EUR	4 778 544	21 842 724,62	1,02
Grands magasins et autres			25 569 488,36	1,20
PROSUS NV	EUR	651 286	25 569 488,36	1,20
Hôtels, restaurants et loisirs			9 986 400,00	0,47

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TUI AG	EUR	1 460 000	9 986 400,00	0,47
Industrie aérospatiale et défense			60 087 600,00	2,81
AIRBUS SE	EUR	400 000	52 488 000,00	2,45
SAFRAN SA	EUR	36 000	7 599 600,00	0,36
Logiciels			43 998 022,91	2,06
BOUYGUES	EUR	247 887	7 451 483,22	0,35
SAP SE	EUR	30 000	6 132 000,00	0,29
VINCI SA	EUR	145 229	15 241 783,55	0,71
ZALANDO SE	EUR	512 247	15 172 756,14	0,71
Machines			42 840 726,93	2,00
INTERPUMP GROUP	EUR	79 713	3 338 380,44	0,16
SIEMENS ENERGY AG	EUR	1 194 507	39 502 346,49	1,84
Marches de capitaux			16 001 878,73	0,75
AZIMUT HOLDING	EUR	66 815	1 548 771,70	0,07
FINECOBANK SPA	EUR	221 138	3 399 996,75	0,16
MEDIOBANCA SPA	EUR	721 247	11 053 110,28	0,52
Pétrole et gaz			175 159 299,28	8,19
ENI SPA	EUR	7 311 408	100 034 684,26	4,68
ITALGAS SPA	EUR	2 209 064	11 995 217,52	0,56
TOTALENERGIES SE	EUR	1 079 135	63 129 397,50	2,95
Producteur et commerce d'énergie indépendants			21 644 852,02	1,01
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	18 315	3 173 256,90	0,15
AIR LIQUIDE SA-PF-2025	EUR	106 612	18 471 595,12	0,86
Produits alimentaires			11 342 239,92	0,53
DANONE	EUR	173 588	11 342 239,92	0,53
Produits de soins personnels			17 147 432,50	0,80
L'OREAL SA-PF	EUR	6 000	2 412 300,00	0,11
L'OREAL SA-PF 2025	EUR	36 650	14 735 132,50	0,69
Produits pharmaceutiques			125 881 361,36	5,89
COVESTRO AG	EUR	1 463 519	81 869 252,86	3,83
EUROAPI SASU	EUR	450	1 705,50	0,00
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	103 975	5 281 930,00	0,25
SANOFI	EUR	376 370	38 728 473,00	1,81
Produits pour l'industrie du bâtiment			4 923 548,28	0,23
SAINT-GOBAIN	EUR	60 249	4 923 548,28	0,23
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			141 523 767,12	6,62
ASML HOLDING NV	EUR	123 899	92 379 094,40	4,32
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	1 562 132	49 144 672,72	2,30
Services aux collectivités			91 397 694,67	4,27
A2A Az./ EX AEM	EUR	748 123	1 551 607,10	0,07
ENGIE SA-PF	EUR	887 815	13 774 449,73	0,64
ENGIE SA-PF 2023	EUR	1 402 048	21 752 774,72	1,02
ENGIE SA-PF-2025	EUR	2 554 887	39 639 071,81	1,85
HERA SPA	EUR	508 802	1 822 528,76	0,09
POSTE ITALIANE	EUR	693 317	8 728 861,03	0,41
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	139 851	4 128 401,52	0,19
Services de télécommunication diversifiés			61 964 460,30	2,90
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	1 012 908	26 730 642,12	1,25
ORANGE	EUR	3 425 748	35 233 818,18	1,65
Services de télécommunication mobile			3 747 353,35	0,18
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	339 127	3 747 353,35	0,18

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			104 650 821,20	4,89
ADYEN NV	EUR	24 845	34 847 597,00	1,63
AMUNDI	EUR	20 001	1 341 067,05	0,06
BAWAG GROUP AG	EUR	76 000	5 285 800,00	0,25
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	51 000	10 745 700,00	0,50
EURONEXT NV - W/I	EUR	428 507	41 758 007,15	1,95
EXOR NV	EUR	111 000	10 672 650,00	0,50
Soins et autres services médicaux			55 096 305,67	2,58
AMPLIFON	EUR	52 507	1 355 205,67	0,06
FRESENIUS	EUR	1 570 000	53 741 100,00	2,52
Textiles, habillement et produits de luxe			3 786 750,00	0,18
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 500	3 786 750,00	0,18
TITRES D'OPC			55 709 167,61	2,61
OPCVM			55 709 167,61	2,61
Gestion collective			55 709 167,61	2,61
LBPAM SHORT TERM PART M	EUR	345,20	3 490 918,51	0,16
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	2 508	26 231 247,24	1,23
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	2 489	25 987 001,86	1,22
Total			2 120 119 394,72	99,16

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
TRS PIV BNP 08072027	30 000 008,64	0,00	-5 116 483,47	30 000 008,64
TRS PIV BNP 200726	130 000 002,53	0,00	-1 154 338,92	130 000 002,53
TRS PIV CACIB 080727	99 852 506,89	0,00	-11 956 505,93	99 852 506,89
TRS PIV JPM 211128	300 000 000	951 075,00	0,00	300 000 000,00
TRS PIV NAT 24/02/25	100 000 000	0,00	-7 658 604,00	100 000 000,00
TRS PIV SG 03/06/25	179 999 998,2	25 327 806,95	0,00	179 999 998,20
TRS PIV UBS 04/04/25	99 999 994,01	0,00	-1 396 025,92	99 999 994,01
TRS PIV UBS 23012026	150 194 505,65	0,00	-20 099 953,94	150 194 505,65
TRS PIV UBS 25072025	200 000 041,91	0,00	-9 856 778,07	200 000 041,91
Sous-total 3.		26 278 881,95	-57 238 690,25	1 290 047 057,83
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		26 278 881,95	-57 238 690,25	1 290 047 057,83

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
TRS PIV UBS 14/12/26	319 999 995,3	0,00	-5 215 971,12	319 999 995,30
Sous-total 3.		0,00	-5 215 971,12	319 999 995,30
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-5 215 971,12	319 999 995,30

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
TRS PIV JPM 17012028	283 000 000,4	9 001 700,80	0,00	283 000 000,40
TRS PIV NAT 23062028	120 000 000	0,00	-11 551 909,20	120 000 000,00
Sous-total 3.		9 001 700,80	-11 551 909,20	403 000 000,40
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		9 001 700,80	-11 551 909,20	403 000 000,40

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 120 119 394,72
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-30 959 808,30
Total instruments financiers à terme - taux	-5 215 971,12
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-2 550 208,40
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	85 550 184,05
Autres passifs (-)	-28 795 012,41
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	2 138 148 578,54

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM 3 MOIS E	EUR	860 529,99709	163,51
Part LBPAM 3 MOIS I	EUR	43 455,87035	10 604,80
Part LBPAM 3 MOIS R	EUR	4 194 014,11195	366,37

Rapport annuel

au 29 septembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 251 030 471,46	532 912 560,98
Actions et valeurs assimilées	1 152 896 184,66	451 167 560,59
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 152 896 184,66	451 167 560,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	14 887 179,49
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	14 887 179,49
Titres de créances négociables	0,00	14 887 179,49
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	74 594 520,04	35 015 089,13
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	74 594 520,04	35 015 089,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	23 539 766,76	31 842 731,77
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	23 539 766,76	31 842 731,77
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	33 892 939,46	3 057 286,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	33 892 939,46	3 057 286,71
COMPTES FINANCIERS	2 473 723,61	5 279,55
Liquidités	2 473 723,61	5 279,55
TOTAL DE L'ACTIF	1 287 397 134,53	535 975 127,24

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 321 909 072,76	485 810 314,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-147 483 417,03	-5 143 880,50
Résultat de l'exercice (a,b)	53 906 523,99	44 679 409,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 228 332 179,72	525 345 843,71
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	38 447 106,06	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	38 447 106,06	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	38 447 106,06	0,00
DETTES	20 617 848,75	10 629 283,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	20 617 848,75	10 629 283,53
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 287 397 134,53	535 975 127,24

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
TRS PIV JPM 17012028	0,00	262 847 502,40
TRS PIV NAT 23062028	0,00	90 000 000,00
Swaps TRS		
TRS PIV CACIB 080727	99 852 506,89	99 852 506,89
TRS PIV BNP 08072027	30 000 008,64	30 000 008,64
TRS PIV JPM 17012028	262 847 502,40	0,00
TRS PIV NAT 23062028	120 000 000,00	0,00
TRS PIV JPM 211128	130 000 000,00	0,00
TRS PIV UBS 03/06/24	108 610 893,94	0,00
TRS PIV BNP 200726	130 000 002,53	0,00
TRS PIV NAT 24/02/25	100 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps TRS		
TRS PIV UBS 23012026	150 194 505,65	0,00
Autres engagements		

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	43 080,44	14 489,99
Produits sur actions et valeurs assimilées	41 500 323,01	40 960 267,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	436 302,70	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	697 568,98	3 435,34
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	42 677 275,13	40 978 192,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	39 461,94	26 383,84
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	60 802,93	39 011,97
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	100 264,87	65 395,81
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	42 577 010,26	40 912 796,85
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	929 085,47	262 179,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	41 647 924,79	40 650 616,91
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	12 258 599,20	4 028 792,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	53 906 523,99	44 679 409,70

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors bilan
L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- 0,60 % TTC de l'actif pour la part E
- 0,50 % TTC pour la part I.
- 1,50 % TTC de l'actif net pour la part R,

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Le taux de frais cotisation AMF est de 0,00085 %.

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative calculée du mois de septembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts E, I et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	525 345 843,71	394 374 240,29
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 455 236 229,72	648 905 693,65
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-777 869 671,89	-517 074 405,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 400 049,31	24 155 968,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 043 653,01	-32 147 178,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	33 333 859,39	119 196 530,77
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-142 447 892,02	-115 942 518,71
Frais de transactions	-932 382,50	-515 785,77
Différences de change	-1 012 059,72	-122 267,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	123 417 419,84	-79 266 679,79
Différence d'estimation exercice N	75 102 200,17	-48 315 219,67
Différence d'estimation exercice N-1	48 315 219,67	-30 951 460,12
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-46 750 071,07	43 142 130,52
Différence d'estimation exercice N	-14 907 339,30	31 842 731,77
Différence d'estimation exercice N-1	-31 842 731,77	11 299 398,75
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	41 647 924,79	40 650 616,91
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	6 583,17 (**)	-10 500,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 228 332 179,72	525 345 843,71

(*) 30.09.2022 : Soutle dividende LVMH

(**) 29.09.2023 : résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	981 310 914,40	79,89
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	981 310 914,40	79,89
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	150 194 505,65	12,23
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	150 194 505,65	12,23

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 473 723,61	0,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 473 723,61	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
ACTIF									
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF									
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN									
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	2 958 081,64
Coupons et dividendes en espèces	848 879,90
Collatéraux	30 085 861,44
Autres créances	116,48
TOTAL DES CRÉANCES	33 892 939,46
DETTES	
Achats à règlement différé	848 879,90
Rachats à payer	799 311,54
Frais de gestion fixe	148 723,92
Collatéraux	18 820 933,39
TOTAL DES DETTES	20 617 848,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	13 275 090,71

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM 3 MOIS E		
Parts souscrites durant l'exercice	773 547,05779	119 128 050,52
Parts rachetées durant l'exercice	-491 765,23996	-76 276 548,60
Solde net des souscriptions/rachats	281 781,81783	42 851 501,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	631 422,60684	
Part LBPAM 3 MOIS I		
Parts souscrites durant l'exercice	37 164,36334	372 366 299,08
Parts rachetées durant l'exercice	-32 584,79981	-326 579 751,42
Solde net des souscriptions/rachats	4 579,56353	45 786 547,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 455,96952	
Part LBPAM 3 MOIS R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 774 792,54353	963 741 880,12
Parts rachetées durant l'exercice	-1 078 599,13103	-375 013 371,87
Solde net des souscriptions/rachats	1 696 193,41250	588 728 508,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 526 139,63631	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM 3 MOIS E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM 3 MOIS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM 3 MOIS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts LBPAM 3 MOIS E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	93 400,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM 3 MOIS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	198 113,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
Parts LBPAM 3 MOIS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	637 570,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	53 906 523,99	44 679 409,70
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	53 906 523,99	44 679 409,70
Parts LBPAM 3 MOIS E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 361 284,69	4 546 195,92
Total	4 361 284,69	4 546 195,92
Parts LBPAM 3 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 510 267,14	15 922 509,53
Total	10 510 267,14	15 922 509,53
Parts LBPAM 3 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	39 034 972,16	24 210 704,25
Total	39 034 972,16	24 210 704,25

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-147 483 417,03	-5 143 880,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-147 483 417,03	-5 143 880,50
Parts LBPAM 3 MOIS E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-11 907 626,54	-523 145,35
Total	-11 907 626,54	-523 145,35
Parts LBPAM 3 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-28 696 208,18	-1 832 251,99
Total	-28 696 208,18	-1 832 251,99
Parts LBPAM 3 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-106 879 582,31	-2 788 483,16
Total	-106 879 582,31	-2 788 483,16

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	216 084 257,09	203 478 664,24	394 374 240,29	525 345 843,71	1 228 332 179,72
Parts LBPAM 3 MOIS E en EUR					
Actif net	2 296 581,94	1 665 610,20	14 333 991,74	53 454 720,02	99 183 113,37
Nombre de titres	14 912,27506	10 841,75578	93 555,96645	349 640,78901	631 422,60684
Valeur liquidative unitaire	154,00	153,62	153,21	152,88	157,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,08	9,24	-28,02	-1,49	-18,85
Capitalisation unitaire sur résultat	2,36	1,57	5,10	13,00	6,90
Part LBPAM 3 MOIS I en EUR					
Actif net	94 844 583,81	95 386 143,34	245 901 001,12	187 218 750,73	239 021 553,27
Nombre de titres	9 493,10815	9 570,73939	24 739,93563	18 876,40599	23 455,96952
Valeur liquidative unitaire	9 990,88	9 966,43	9 939,43	9 918,13	10 190,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-135,18	599,91	-1 817,80	-97,06	-1 223,40
Capitalisation unitaire sur résultat	153,28	102,29	331,19	843,51	448,08
Part LBPAM 3 MOIS R en EUR					
Actif net	118 943 091,34	106 426 910,70	134 139 247,43	284 672 372,96	890 127 513,08
Nombre de titres	344 246,69568	308 777,97958	390 237,31808	829 946,22381	2 526 139,63631
Valeur liquidative unitaire	345,51	344,67	343,73	343,00	352,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,67	20,74	-62,86	-3,35	-42,30
Capitalisation unitaire sur résultat	5,30	3,53	11,45	29,17	15,45

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	17 789	4 014 977,30	0,33
BASF SE	EUR	775 755	33 318 677,25	2,71
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	46 445	4 476 369,10	0,36
BEIERSDORF AG	EUR	11 651	1 423 169,65	0,12
COVESTRO AG	EUR	61 425	3 136 360,50	0,25
DELIVERY HERO SE	EUR	79 301	2 154 608,17	0,17
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	1 984 372	39 425 502,90	3,21
DHL GROUP	EUR	86 717	3 341 639,60	0,28
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	50 307	3 698 570,64	0,30
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	99 302	3 113 614,21	0,26
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	46 346	3 053 737,94	0,25
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	56 609	20 894 381,90	1,70
RWE AG	EUR	114 708	4 031 986,20	0,33
SAP SE	EUR	155 181	19 059 330,42	1,55
SIEMENS AG-REG	EUR	260 374	35 322 336,84	2,87
TOTAL ALLEMAGNE			180 465 262,62	14,69
BELGIQUE				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	128 073	6 725 113,23	0,55
GALAPAGOS GENOMICS	EUR	5 500	178 915,00	0,01
PROXIMUS	EUR	273 000	2 101 554,00	0,17
TOTAL BELGIQUE			9 005 582,23	0,73
FRANCE				
AIR LIQUIDE PF 25	EUR	96 920	15 491 692,80	1,26
AIR LIQUIDE SA PF 2024	EUR	16 500	2 637 360,00	0,22
AMUNDI SA	EUR	201 662	10 758 667,70	0,88
AXA SA	EUR	1 124 567	31 690 298,06	2,58
BNP PARIBAS	EUR	1 055 622	63 791 237,46	5,19
BOUYGUES SA	EUR	459 694	15 234 259,16	1,24
CARREFOUR SA	EUR	222 981	3 631 245,59	0,29
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	166 059	9 445 435,92	0,77
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	3 162 571	36 976 780,13	3,01
DANONE	EUR	607 702	31 758 506,52	2,59
ENGIE	EUR	1 402 048	20 371 757,44	1,66
ENGIE SA PF	EUR	624 085	9 067 955,05	0,74
ENGIE SA-PF-2024	EUR	490 730	7 130 306,90	0,58
ENGIE SA-PF-2025	EUR	2 554 887	37 122 508,11	3,02
EUROAPI SASU	EUR	2 800	33 404,00	0,00
L'OREAL SA-PF-2025	EUR	36 650	14 410 780,00	1,17
LEGRAND SA	EUR	42 500	3 710 250,00	0,30
L OREAL SA PF 24	EUR	6 000	2 359 200,00	0,20
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 500	3 940 200,00	0,32
MICHELIN (CGDE)	EUR	910 923	26 480 531,61	2,15
ORANGE	EUR	3 425 748	37 203 623,28	3,03
SAFRAN SA	EUR	36 000	5 351 040,00	0,44
SANOFI	EUR	426 125	43 243 165,00	3,52
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	29 000	4 552 420,00	0,37
SCOR SE	EUR	303 709	8 950 304,23	0,73
SOCIETE GENERALE SA	EUR	1 702 545	39 235 149,53	3,20
TOTALENERGIES SE	EUR	1 147 135	71 477 981,85	5,82

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	32 000	1 496 000,00	0,12
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	850 180	23 320 437,40	1,89
VINCI SA	EUR	195 158	20 495 493,16	1,67
VIVENDI	EUR	221 000	1 833 416,00	0,15
TOTAL FRANCE			603 201 406,90	49,11
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	1 199 176	23 222 043,24	1,89
BANCA GENERALI SPA	EUR	123 495	4 138 317,45	0,34
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	964 649	7 815 586,20	0,64
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	1 362 863	3 948 214,11	0,32
BANCO BPM SPA	EUR	2 943 200	13 347 412,00	1,09
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	116 764	1 303 670,06	0,11
ENEL SPA	EUR	9 239 239	53 772 370,98	4,37
ENI SPA	EUR	3 535 177	53 932 660,31	4,39
FERRARI NV	EUR	13 035	3 645 889,50	0,30
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	339 127	3 820 265,66	0,31
INTERPUMP GROUP	EUR	79 713	3 466 718,37	0,29
INTESA SANPAOLO	EUR	16 906 100	41 250 884,00	3,35
ITALGAS SPA	EUR	1 488 814	7 223 725,53	0,59
MEDIOBANCA SPA	EUR	349 650	4 381 114,50	0,36
MONCLER SPA	EUR	64 516	3 553 541,28	0,29
POSTE ITALIANE	EUR	1 339 925	13 356 372,40	1,08
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	EUR	91 996	4 113 141,16	0,34
SNAM SPA	EUR	3 469 076	15 433 919,12	1,25
TERNA	EUR	522 602	3 725 107,06	0,31
UNICREDIT SPA	EUR	742 870	16 885 435,10	1,37
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	805 315	4 124 823,43	0,33
TOTAL ITALIE			286 461 211,46	23,32
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	7 936	5 600 435,20	0,45
ASML HOLDING NV	EUR	47 422	26 513 640,20	2,16
ING GROEP NV	EUR	1 851 579	23 237 316,45	1,90
JDE PEET'S NV	EUR	110 911	2 930 268,62	0,24
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	34 000	400 180,00	0,03
RANDSTAD N.V.	EUR	126 706	6 636 860,28	0,54
SIGNIFY NV	EUR	82 400	2 102 024,00	0,17
STELLANTIS NV	EUR	348 270	6 341 996,70	0,52
TOTAL PAYS-BAS			73 762 721,45	6,01
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 152 896 184,66	93,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 152 896 184,66	93,86
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	5 545	55 782 145,50	4,54
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	1 873	18 812 374,54	1,53
TOTAL FRANCE			74 594 520,04	6,07
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			74 594 520,04	6,07
TOTAL Organismes de placement collectif			74 594 520,04	6,07

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps TRS				
TRS PIV BNP 08072027	EUR	30 000 008,64	-3 543 119,52	-0,29
TRS PIV BNP 200726	EUR	130 000 002,53	3 176 711,26	0,26
TRS PIV CACIB 080727	EUR	99 852 506,89	-3 683 369,26	-0,30
TRS PIV JPM 17012028	EUR	262 847 502,4	-9 782 056,42	-0,79
TRS PIV JPM 211128	EUR	130 000 000	5 185 225,50	0,42
TRS PIV NAT 23062028	EUR	120 000 000	10 692 306,00	0,87
TRS PIV NAT 24/02/25	EUR	100 000 000	4 485 524,00	0,37
TRS PIV UBS 03/06/24	EUR	108 610 893,94	-4 999 670,08	-0,41
TRS PIV UBS 23012026	EUR	150 194 505,65	-16 438 890,78	-1,34
TOTAL Swaps TRS			-14 907 339,30	-1,21
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-14 907 339,30	-1,21
TOTAL Instruments financier à terme			-14 907 339,30	-1,21
Créances			33 892 939,46	2,76
Dettes			-20 617 848,75	-1,68
Comptes financiers			2 473 723,61	0,20
Actif net			1 228 332 179,72	100,00
Parts LBPAM 3 MOIS E	EUR	631 422,60684	157,07	
Parts LBPAM 3 MOIS R	EUR	2 526 139,63631	352,36	
Parts LBPAM 3 MOIS I	EUR	23 455,96952	10 190,22	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM 3 MOIS (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500EJS0YJEFSXAL93

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différait selon la nature des émetteurs des titres en portefeuille.

1. **Pour la poche “titres d’émetteurs privés et quasi-publics** (agences supranationales, agences nationales garanties, non-garanties, ou sponsorisées, collectivités territoriales, entreprises publiques)”, la démarche ISR de la gestion visait à identifier les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l’importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de LBPAM.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

2. **Pour la poche “titres d’États” (obligations souveraines)**, la démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères extra-financiers, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. Ces titres d’États pouvaient représenter 25% maximum de l’actif net du Produit Financier.

A noter que le recours aux mécanismes de couverture du risque action selon les modalités précisées dans le prospectus de l’OPC concerné impliquait que le Produit Financier pouvait ne pas être exposé à la performance des titres dans lesquels il investissait. Les mécanismes de couverture du risque action visaient à exposer le produit financier à la performance de l’€STER, indice financier qui ne promouvait aucune caractéristique environnementale ou sociale. En effet, la performance du panier de titres investis par le produit financier pouvait

¹ Ou un label équivalent respectant les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d’investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d’investissement après élimination d’au moins 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu’un taux d’analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d’émetteurs ou en capitalisation de l’actif net du placement collectif.

être intégralement échangée via la mise en place de contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS).

Aussi, ce produit financier ne répondait pas aux attentes de la Doctrine AMF² permettant de qualifier l'approche ESG déployée comme engageante ou significativement engageante par rapport à la stratégie de gestion du produit.

Pour autant, la Société de Gestion conservait et appliquait les droits de vote associés aux titres investis par le portefeuille, et intégrait les détentions du fonds dans sa démarche d'engagement. Les politiques d'engagement et de vote de la Société de Gestion visaient à promouvoir les bonnes pratiques relatives au gouvernement d'entreprise, à l'éthique des affaires ainsi qu'à la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises³.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion).</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (univers – 20%) *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.42</td> <td>7.09</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>*Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise.</small></p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%) *	Score Great Moyen	7.42	7.09
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%) *					
Score Great Moyen	7.42	7.09					

² Doctrine AMF 2020-03 relative aux informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières.

³ Un descriptif complet des politiques d'engagement et de vote, ainsi que les rapports d'engagement et de vote sont disponibles sur le site de la société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/>

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁴ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁵.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	<i>Note moyenne améliorée</i>
Score limite/ Score cible	7.07
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.90

⁴ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives lors de la sélection des titres dans lesquels il investit et lors de l'exercice des droits de votes associés à ces actifs. Cependant, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité n'étaient pas prises en compte pour la construction de l'indice financier €STER auquel était exposé le Produit Financier.

Cependant, le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- les exclusions (telles précisées ci-avant) ;
- l'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel⁶ ;
- la politique d'engagement actionnarial et de vote.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
UNICREDIT SPA IM EUR	Actions	Finance	8,39%	Italie
INTESA SANPAOLO IM EUR	Actions	Finance	5,6%	Italie
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	5,18%	Allemagne
ENI SPA IM EUR	Actions	Énergie	4,68%	Italie
ENEL SPA IM EUR	Actions	Services aux Collectivités	4,61%	Italie
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,32%	Pays-Bas
COVESTRO AG GY EUR	Actions	Matériaux	3,83%	Allemagne
TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	2,95%	France
BNP PARIBAS FP EUR	Actions	Finance	2,89%	France
BANCO BPM SPA IM EUR	Actions	Finance	2,89%	Italie
FRESENIUS SE & CO KGAA GY EUR	Actions	Santé	2,51%	Allemagne
AIRBUS SE FP EUR	Actions	Industrie	2,45%	France
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED GY EUR	Actions	Finance	2,39%	Allemagne
INFINEON TECHNOLOGIES AG GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,3%	Allemagne
STELLANTIS NV IM EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,12%	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

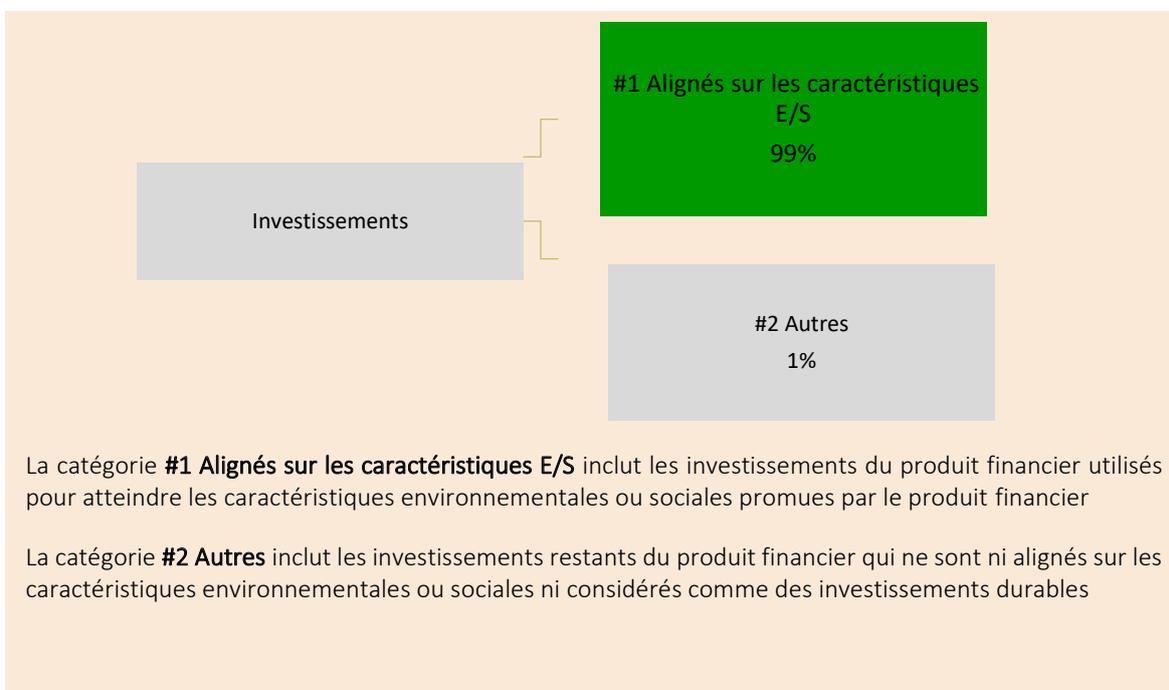
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 65% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 99% de son actif net au 30/09/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 96,56% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	7,63%
Matériaux	4,84%
Industrie	11,66%
Consommation discrétionnaire	7,08%
Biens de consommation de base	1,49%
Santé	4,72%
Finance	37,87%
Technologie de l'information	7,22%
Services de communication	3,18%
Services aux collectivités	10,87%
Immobilier	0%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 3,44% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0,14%
Autres et liquidités	5,12%
Produits dérivés	-1,81%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 16,55% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁶ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui

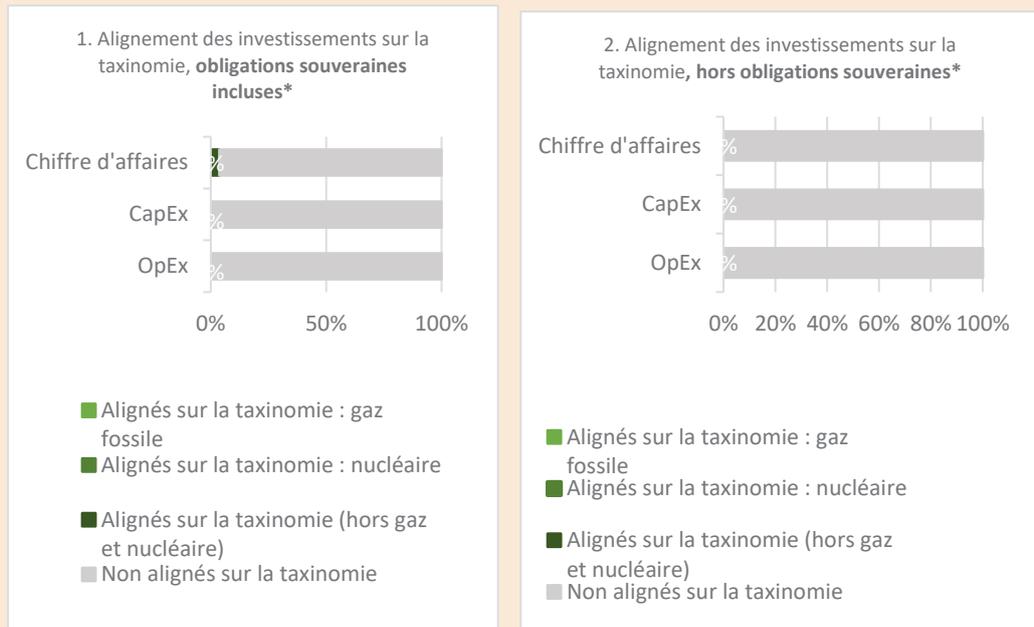
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

⁶ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées au 30/09/2024.** A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,17% et 2,53% respectivement au 30/09/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 1% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

LBPAM 3 MOIS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

LBP AM

36, quai Henri IV

75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LBPAM 3 MOIS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM 3 MOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM 3 MOIS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE